JUILLET 2021

UNION TOGOLAISE DE BANQUE (UTB)

BOULEVARD DU 13 JANVIER

01 B.P. 359 LOME

TEL : (228) 22 23 43 00

FAX : (228) 22 21 22 06

CODE D'IDENTIFICATION : T0009T

A – TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES PARTICULIERS

I - CONDITIONS GENERALES BANQUE DU COMPTE

1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	
1.1.1.1	Compte chèques	Franco
1.1.1.2	Compte d'épargne simple	Franco
1.1.1.3	Dépôt à terme	Minimum 5 000 000 FCFA
1.1.1.4	Compte d'épargne logement	NEANT
1.1.1.5	Plan épargne logement	NEANT
1.1.1.6	Compte sur livret (délivrance du livret d'épargne)	NEANT
1.1.1.7	Compte joint	
1.1.1.7.1	Compte chèques	Franco
1.1.1.7.2	Compte d'épargne	Franco
1.1.1.8	Compte indivis	NEANT
1.1.1.8.1	Compte chèques	-
1.1.1.8.2	Compte d'épargne	-
1.1.1.9	Autres types de comptes	Franco
1.1.1.10	Dépôts initiaux pour les ouvertures de compte	Franco
1.1.1.11	Assurance décès accidentel associé au compte chèque	NEANT
1.2	**Conditions de Clôture de compte**	
1.2.1	Compte chèques	Franco
1.2.2	Compte d'épargne simple	Franco
1.2.3	Dépôt à terme	Franco
1.2.4	Compte d'épargne logement	NEANT
1.2.5	Plan épargne logement	-
1.2.6	Compte sur livret	-
1.2.7	Compte-joint	-
1.2.7.1	Compte chèques	Franco
1.2.7.2	Compte d'épargne	Franco

1.2.8	Compte indivis	NEANT
1.2.8.1	Compte chèques	-
1.2.8.2	Compte d'épargne	-
1.2.9	Lettre de clôture juridique	-
1.2.10	Attestation de clôture de compte	-
1.2.11	Autres types de clôture de comptes	Franco
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	
1.1.1.1	Compte chèques	Franco

II – SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

2.1	**Gestion de comptes**	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	Négociable
2.1.1.2	Frais de tenue de compte sur livret d'épargne	Franco
2.1.1.3	Commission de plus fort découvert	12 %
2.1.1.4	Commission de mouvement au débit du compte	12 %
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte autorisé	12 %
2.1.1.6	Commission de dépassement sur compte non autorisé	12 %
2.1.1.7	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	1 500 FCFA
2.1.1.8	Arrêté de compte	Franco
2.1.1.9	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Franco
2.1.1.10	Autres types de conditions débitrices	Néant
2.1.1.11	Assurance prévoyance obsèques en fonction de la formule choisie, de l'âge de l'assuré, du montant des capitaux et du mode de paiement	Néant
2.1.1.12	Assurance automobile	Crédit Bancassurance = taux de 7,5 %
2.1.2	Relevés de compte	
2.1.2.1	Mensuel	Franco
2.1.2.2	A la demande (mois en cours)	Franco
2.1.2.3	Autre période (tarif par mois)	-Moins de 10 ans 300/page -Plus de 10 ans 500/page
2.1.3	Relevé récapitulatif des frais annuels	-
2.1.4	Autre type de relevé de comptes	-
2.1.5	Attestations bancaires	
2.1.5.1	Attestation de solde	25 000 FCFA
2.1.5.2	Attestation de non engagement	60.000 FCFA
2.1.5.3	Autres types d'attestations bancaires	Pour inscription = 45 000 FCFA De compte = 15 000 FCFA

		carte de séjour= 75 000 FCFA pour visa= 50 000 FCFA
2.1.6	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100 FCFA
2.1.7	Frais pour procuration	3 000 FCFA
2.1.8	Conditions créditrices	
2.1.8.1	Plan d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	Néant
2.1.8.2	Autres dépôts et produits d'épargne Compte épargne Avenir – Compte épargne Doré	4,75 – 5 %
2.1.8.3	Intérêts créditeurs pour les plans d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	-
2.1.8.4	Intérêts créditeurs pour les comptes d'épargne simple	3,5 %
2.1.8.5	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et comptes à terme	3,5 % à 5,50 % suivant le montant et le délai
2.1.8.6	Autres conditions créditrices	-
2.2	**Moyens de paiement**	
2.2.1	Chèques	Franco
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	Franco
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	Franco
2.2.1.1.2	Chèques non barrés/vignette	25/ feuillet
2.2.1.1.3	Lettre-chèques	Au prix de revient
2.2.1.1.4	Chèques de banque sur place	Néant
2.2.1.1.5	Chèques de banque UEMOA	Néant
2.2.1.1.6	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	Néant
2.2.1.2	Chèques de guichet	Franco
2.2.1.3	Certification de chèque	2 200 FCFA jusqu'à 2 000 000 FCFA 5 500 FCFA au-delà de 2 000 000 FCFA
2.2.1.4	Frais pour annulation de chèque de banque	Franco-
2.2.1.5	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	10 000 FCFA
2.2.1.6	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	10 000 FCFA
2.2.1.7	Frais de destruction de chéquier	4 000 FCFA
2.2.1.8	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	9 900 FCFA
2.2.1.9	Forfait chèque impayé < à Montant X FCFA (montant à préciser)	9 900 FCFA
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	Franco
2.2.1.11	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	Frais réel
2.2.1.12	Autres types de chèques	Néant
2.2.1.13	Assurance perte et vol des moyens de paiement	Néant

2.2.1.14	Encaissement de chèques	Franco
2.2.1.14.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	Franco
2.2.1.14.2	Encaissement de chèques hors UEMOA	Franco
2.2.2	**Cartes bancaires**	
2.2.2.1	Renouvellement/Cotisation annuelle	
2.2.2.1.1	Carte privative	2 000 FCFA
2.2.2.1.2	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	8 000 à 30 000 FCFA
2.2.2.1.2.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) de la banque du client	Franco
2.2.2.1.2.2	Consultation de solde aux Guichets Automatiques de Banque de la banque du client	Franco
2.2.2.1.2.3	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) des confrères de la zone UEMOA	Franco
2.2.2.1.2.4	Mini relevé	Franco
2.2.2.1.2.5	Frais de gestion mensuels	Franco
2.2.2.1.2.6	Frais annuels	8 000 FCFA à 99 000 FCFA
	Les services de transfert rapide de fonds développés par d'autres institutions bancaires au sein de leur groupe	Néant
2.2.2.1.4	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	35 000 – 99 000 FCFA
2.2.2.1.5	Carte prépayée	
2.2.2.1.5.1	Chargement de la carte	500 à 6 200FCFA
2.2.2.1.5.2	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB)	110 FCFA
2.2.2.1.5.3	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) (pays X) hors Guichets Automatiques de banque (GAB) (banque X)	500 FCFA
2.2.2.1.5.4	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) hors pays X	500 à 2 % min 3300 FCFA VISA GOLD et 2750 FCFA VISA ELECTRON
2.2.2.1.5.5	Transfert de carte à carte	500 à 6200 FCFA Au-delà de 1000 000 = 0,62 %
2.2.2.1.5.6	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) pays X	Franco
2.2.2.1.5.7	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) et internet hors pays X	1,5 % du montant
2.2.2.1.5.8	Consultation de solde sur Guichets Automatiques de banque (GAB)	110 FCFA

2.2.2.1.5.9	Autorisation refusée sur les Guichets Automatiques de banque (GAB) et Terminaux de Paiements Electroniques (TPE) TPE	Franco
2.2.2.1.5.10	Provision insuffisante sur les Guichets Automatiques de banque (GAB) et les Terminaux de Paiements Electroniques (TPE)	Franco
2.2.2.1.5.11	Remplacement de la carte	5000 F CFA
2.2.2.1.5.12	Relevé de compte en ligne	Franco
2.2.2.1.5.13	Assistance clientèle par un opérateur banque X	Franco
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	8 000 à 99 000 FCFA
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	8 000 à 99 000 FCFA
2.2.2.4	Frais de reconfection de carte (sauf défectuosité)	8 000 à 99 000 FCFA
2.2.2.5	Réédition du code confidentiel	1 100 à 2 200 FCFA
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	Franco
2.2.2.7	Opposition carte	
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	1 100 à 2 200 FCFA
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (particulier)	Franco
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	Franco
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond, …)	franco
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	Frais réel
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	Franco
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	Franco
2.2.2.13	Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde ; consultation/édition de solde d'historique)	Franco
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	Franco
2.2.2.13.1.1	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client	Franco
2.2.2.13.1.2	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) autres banques locales (GIM UEMOA)	500 FCFA
2.2.2.13.1.3	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	500 FCFA
2.2.2.13.1.4	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) Hors zone UEMOA	2 % min : 2750 à 3300 FCFA VISA Electron à VISA GOLD

2.2.2.13.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques / Distributeurs Automatiques de Billets	
2.2.2.13.2.1	*consultation/édition de solde dans la banque du client	Franco
2.2.2.13.2.2	*Consultation/édition de solde dans les autres banques locales et UEMOA	Franco
2.2.2.13.2.3	*consultation/édition d'historique de solde	Franco
2.2.2.14	Paiements	
2.2.2.14.1	*Dans la zone UEMOA	Franco
2.2.2.14.2	*Hors zone UEMOA	2 % min : 2750 à 3300 FCFA
2.2.3	**Virements et Prélèvements**	
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Domiciliation de salaires	Franco
2.2.3.1.2	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Franco
2.2.3.1.3	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	6 050 sauf salaire
2.2.3.1.4	Virement entre agences en faveur d'un tiers	Franco
2.2.3.1.5	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	6 050 FCFA
2.2.3.1.6	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux	Franco
2.2.3.1.7	Mise en place de Virement Permanent local ou autre	Franco
2.2.3.1.7.1	* création du dossier	Franco
2.2.3.1.7.2	* Exécution des opérations	Franco
2.2.3.1.8	Modification de Virement Permanent	Franco
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	Inférieur à 500.000 F = 2.500 FCFA Supérieur à 500.000 F = 8.000 FCFA
2.2.3.2	Prélèvements	
2.3.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	Franco
2.3.3.2.1.1	* Création de dossier	Franco
2.3.3.2.1.2	* Exécution de l'opération	Franco
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	franco
2.2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise	Franco
2.2.3.2.4	Paiement d'un prélèvement	Franco
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	Franco
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	Franco
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	Franco

III - SERVICES BANCAIRES

3.1	**Dates de valeurs appliquées**	
3.1.1	Virements reçus	J +1
3.1.2	Remise de chèque	J + 1
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte	J + 1
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	J - 1
3.1.5	Versement et retrait d'espèce	J + 1 et J -1
3.1.6	Livrets d'épargne	J+ 15 et J +15
3.2	**Frais liés aux services bancaires**	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Franco
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Franco
3.2.3	Emission chèque de banque en FCFA	-
3.2.4	Emission chèque de banque en autre devises	-
3.2.5	Rejet de chèque	Franco
3.2.6	Demande d'opposition	10 000 FCFA
3.2.7	Incident sur compte Avis à Tiers Détenteur (ATD), Saisie-arrêt)	5 000 FCFA
3.2.8	Protêt	Franco
3.2.9	Frais de circularisation	25 000 FCFA
3.2.10	Changement de signature	Franco
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	Franco
3.2.12	Changement d'éléments constitutifs du dossier du client, notamment d'identification	Franco
3.2.13	Changement de garde de titre	Franco
3.2.14	Frais de nantissement	Frais réel
3.2.15	Frais de saisie attribution Avis à Tiers Détenteur (ATD)	5 000 FCFA
3.2.16	Frais de reclassement	Franco

IV - SERVICES BANQUE A DISTANCE

4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	-
4.2	Banque en ligne	550 FCFA
4.3	Gestion internet, téléphone mobile (par type de produit adossé)	Néant

4.4	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	Franco
4.5	Banque par téléphone (accès au guide vocal)	5 50 FCFA
4.6	Services SMS	550 FCFA / mois
4.7	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	550 FCFA / mois
4.8	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	550 FCFA
4.9	Transfert à partir d'une carte	Néant

V - GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	Néant
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	Néant
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	Franco
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	Frais réel
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	Franco
5.6	Lettre d'information préalable au rejet de chèque sans provision	Néant
5.7	Certificat de non-paiement	Franco
5.8	Autres frais pour incidents de paiement	-

VI - OPERATIONS DE CHANGE

6.1	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	**Achat** EURO = Franco Autres devises = Cours d'achat du jour **Vente** EURO= 3 % Autres devises = Cours d'achat du jour
6.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	Néant
6.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	Néant
6.4	Autres types d'opération de change	Néant

VII – OPERATIONS DE CREDIT

7.1	**Crédit à la consommation (taux d'intérêt à déterminer par rapport au MTD[1]+Marge)**	
7.1.1	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge)	Max = 12 %
7.1.2	Découvert en compte convenu et non formalisé (MTD+Marge)	Max = 12 %
7.1.3	Facilités de caisse	Max = 12 %
7.1.4	Autres crédits à court terme	Max = 12 %
7.2	**Crédits à l'habitat**	
7.2.1	Moyen terme (MDT+Marge)	Max = 12 %
7.2.2	Long terme (MTD+Marge)	Max = 12 %
7.3	**Crédit-bail**	
7.3.1	Mobilier	Max = 12 %
7.3.2	Immobilier	Max = 12 %
7.4	**Autres opérations connexes aux opérations de crédit**	
7.4.1	Frais d'attestation de mainlevée d'hypothèque	Frais réel
7.4.2	Assurance sur prêts particuliers	Frais réel
7.4.3	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	Frais réel
7.4.4	Frais de mainlevée de promesse d'hypothèque	Frais réel
7.4.5	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Franco
7.4.6	Frais d'impayé au remboursement	Franco
7.4.7	Frais d'état d'engagement	-
7.4.8	Frais d'anticipation	-
7.4.9	Frais d'ouverture des dossiers de prêt	
	de 0 à 200 000	5 000 FCFA
	de 200 001 à 500 000	10 000 FCFA
	de 500 001 à 1 000 000	15 000 FCFA
	de 1 000 001 à 5 000 000	25 000 FCFA
	de 5 000 001 et plus	0,5 % du montant
7.4.10	Autres opérations de crédit	Néant
7.4.11	Autres assurances sur prêts particuliers	Frais réel
7.4.12	Avenant sur contrat prêt	Franco
7.4.13	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	FRANCO-
7.4.14	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	franco-
7.4.15	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	--
7.4.16	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Franco
7.4.17	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	-
7.4.18	Commission d'engagement	**Franco**

7.4.19	Frais et commissions d'escompte	-
7.4.20	Cautions et avals	Négociable ; Max 3 %
7.4.214	Frais d'attestation de déductibilité fiscale	5 000 FCFA

VIII - OPERATIONS AVEC L'ETRANGER

8.1	**Chèque payable à l'étranger ou dans la zone UEMOA (traités hors compensation régionale)**	
8.1.1	Frais d'encaissement	Néant
8.1.1.1	Frais de manipulation	Néant
8.1.1.2	Frais port de lettre	Frais Réel-
8.1.1.3	Chèque libellé en devises : commission de change en sus	0,06 %
8.1.1.4	Frais d'impayés	-
8.2	**Chèques et effets gratuits reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA**	
8.2.1	Chèques reçus par la compensation régionale	Néant
8.2.2	Frais d'encaissement	Négociable
8.2.3	Frais de manipulation	Négociable
8.2.4	Frais de SWIFT	20 000 FCFA
8.2.5	Frais de port de lettre	Frais réel
8.2.6	Frais sur chèque en souffrance	-
8.2.7	Frais fixes d'impayés	-
8.3	**Emission de chèques de banque à destination d'un pays étranger**	
8.3.1	Frais de dossier	
8.4	**Transferts**	
8.4.1	Transferts zone UEMOA	16 500 FCFA
8.4.1.1	Transferts zone UEMOA (clients de passages)	Néant
8.4.2	Transferts hors zone UEMOA (devises) Commission de change Frais d'de dossier Commission de transfert SWIFT TTHUR TAF	0,06 % min 6 000 FCFA Frais réel 8 000 FCFA 0,20 % mini 10 000 FCFA 20 000 FCFA 0,60 % 10 % des commissions hors TTHUR
8.4.2.1	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)	Idem-
8.4.2.2	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	Idem-
8.4.3	Autres types de transferts	-

IX - AUTRES SERVICES (divers)		
9.1	**Frais de recherche de documents (en unité)**	
9.1.1	0 à 30 jours	2 000 FCFA/doc
9.1.2	30 à 60 jours	2 000 FCA/doc
9.1.3	60 à 90 jours	3 000 FCFA/doc
9.1.4	Plus d'un an	5000 FCFA / page
9.1.5	Supplément par photocopie	300 FCFA/pages
9.2	**Boîte à lettres**	Franco
9.3	**Location de coffre-fort**	75 000 / 150 000 / 300 000 FCFA
9.4	**Frais de reproduction de clé**	50 000 FCFA
9.5	**Demande de renseignements sur client**	10 000 FCFA
9.6	**Demande de renseignements financiers**	Franco
9.7	**Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)**	25 000 FCFA
9.8	**Abonnement mensuel au site internet**	550 FCFA
9.9	**Successions**	
9.9.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	Franco
9.9.2	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	1 à 49 999 = Franco 50 000 à 99 999 =16,500 FCFA 100 000 à 499 999 =27 500 FCFA 500 000 à 999 999 = 49 500 FCFA 1 000 000 à 1999 999 = 55 000 2 000 000 et plus = 110 000 FCFA
9.9.3	Frais annuels de tenue de compte	Franco
9.10	**Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)**	Franco
9.11	**Frais relatif saisie-arrêt/avis à tiers détention ou opposition administrative**	5 000 FCFA
9.11.1	*Lettre d'avertissement	Frais réel
9.11.2	*Lettre d'injonction	Frais réel
9.12	**Attestation d'avoirs**	25 000 FCFA
9.13	**Reconstitution d'extrait de compte**	500/PAGES
9.14	**Autres types de services**	Néant

B - TARIF DES PRODUITS ET SERVICES OFFFERTS A LA CLIENTELES DES ENTREPRISES ET DES ONG

1.1	**Conditions d'ouverture de compte**	
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	

1.1.1.1	Dépôt à terme société, ONG et Associations	5 000 000 FCFA
1.1.1.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	Néant
1.1.1.3	Compte courant	Franco
1.1.1.4	Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes	Franco
1.1.1.5	Autres types de comptes	Franco
1.1.1.6	Assurance décès accidentel associé au compte courant	Néant
1.2	**Conditions de Clôture de compte**	
1.2.1	Dépôts à terme société, ONG et Associations	Franco
1.2.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	Néant
1.2.3	Compte courant (Société et Entreprise individuelle)	Franco
1.2.4	Lettre de clôture juridique	Franco
1.2.5	Autres types de clôture de comptes	Franco

II – SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

2.1	**Gestion de comptes**	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	12 % Max.
2.1.1.2	Commission de plus fort découvert	1/48 %
2.1.1.3	Commission de mouvement au débit sur compte courant	0,030 %
2.1.1.4	Commission de dépassement sur compte autorisé	1,5 % Min.1000 FCFA
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte non autorisé	1,5 % Min 2000 FCFA
2.1.1.6	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	Compte dépôt Particulier = 1 500 FCFA Confessionnels = 1 500 FCFA Etablissement = 3 300FCFA Sociétés = 5 500 FCFA
2.1.1.7	Arrêté de compte	-
2.1.2	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Franco
2.1.2.1	Relevés de compte	Franco
tot	Mensuel	Franco
2.1.2.3	A la demande (mois en cours)	Franco
2.1.2.4	Autre période (tarif par mois)	-Moins de 10 ans 300/page -Plus de 10 ans 500/page
2.1.3	Attestations bancaires	
2.1.3.1	Attestation de solde	25.000 FCFA

2.1.3.2	Attestation de non engagement etc	60.000 FCFA
2.1.3.3	Autres types d'attestations bancaires	Pour inscription = 45 000FCFA De compte = 15 000FCFA carte de séjour= 75 000FCFA pour visa= 50 000FCFA
2.1.4	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100 FCFA
2.1.5	Frais pour procuration	Compte particulier= 3 000FCFA Compte sociétés = 5 000FCFA
2.1.6	Conditions créditrices	
2.1.6.1	Comptes courants rémunérés	3,5 %/
2.1.6.2	Autres dépôts	-
2.1.6.3	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme	3,5 à 5,50 suivant le montant et le délai -
2.1.6.4	Autres types de conditions créditrices	-
2.2	**Moyens de paiement**	
2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	Franco
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	Franco
2.2.1.1.2	Lettre-chèques	Prix coutant
2.2.1.1.3	Chèques de banque sur place	-
2.2.1.1.4	Chèques de banque UEMOA	-
2.2.1.1.5	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	-
2.2.1.2	Certification de chèque	2 200 FCFA jusqu'à 2 000 000 FCFA 5 500 au-delà de 2 000 000 FCFA
2.2.1.3	Frais pour annulation de chèque de banque	-
2.2.1.4	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	10 000 FCFA
2.2.1.5	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	10 000 FCFA
2.2.1.6	Frais de destruction de chéquier	Particuliers 4 000 F/ Chéquier Entreprises : 5 000 F/ chéquier
2.2.1.7	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	
2.2.1.8	Forfait chèque impayé<à montant X FCFA (montant à préciser)	
2.2.1.9	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	-
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	-
2.2.1.11	Frais sur chèques impayés	9 000 FCFA

2.2.1.12	Assurance perte et vol de moyens de paiement	-
2.2.1.13	Encaissement de chèques	-
2.2.1.13.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	Franco
2.2.1.13.2	Encaissement de chèques hors UEMOA	Franco
2.2.2	**Cartes bancaires**	
2.2.2.1	Renouvellement/Cotisation annuelle	8 000 à 30 000 FCFA
2.2.2.1.1	Carte privative	2 000 FCFA
2.2.2.1.2	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	8 000 à 30 000 FCFA
2.2.2.1.1.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB)/Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client	Franco
.2.2.1.1.2	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB) des confrères de la zone UEMOA	500 FCFA
2.2.2.1.1.3	Consultation de solde	Franco
2.2.2.1.1.4	Mini relevé	Franco
2.2.2.1.1.5	Frais de gestion mensuels	Franco
	Frais annuels	2000 / 8000 à 30.000 FCFA
2.2.2.1.2	Carte interbancaire internationale (avec VISA ou MASTERCARD, etc.)	VISA GOLD 99 000 FCFA VISA ELECTRON 35 000 FCFA
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	VISA GOLD 99 000 FCFA VISA ELECTRON 35 000 FCFA
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	8 000 à 99 000 FCFA
2.2.2.4	Frais de reconfection de carte (sauf défectuosité)	8 000 à 99 000 FCFA
2.2.2.5	Réédition du code confidentiel	1 100 / 2 200 / 6 600 FCFA
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	-
2.2.2.7	Opposition carte	
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	1 100 / 2 200 / 6 600 FCFA
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (Société)	Franco
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	Néant
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond, …)	8 000 à 99 000 FCFA
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	Prix coutant
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	NEANT
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	8 000 à 99 000 FCFA
2.2.2.13	Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde ; consultation/édition de solde d'historique)	Franco
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets	Franco
2.2.2.13.1.1	Distributeurs Automatiques de Billets de la banque du client	Franco

2.2.2.13.1.2	Distributeurs Automatiques de Billets autres banques locales (GIM UEMOA)	Franco
2.2.2.13.1.3	Distributeurs Automatiques de Billets dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	Franco
2.2.2.13.1.3	Distributeurs Automatiques de Billets Hors zone UEMOA	2 % min : 2750 à 3300 FCFA VISA Electron à VISA GOLD
2.2.2.13.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques/ Distributeurs Automatiques de Billets	
2.2.2.13.2.1	Consultation/édition de solde dans la banque du client	Franco
2.2.2.13.2.2	Consultation/édition d'historique de solde	Franco
2.2.2.14	Paiements	
2.2.2.14.1	Dans la zone UEMOA	Franco
2.2.2.14.2	Hors zone UEMOA	2 % min : 2750 à 3300 FCFA
2.2.3	**Virements et Prélèvements**	
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Franco
2.2.3.1.2	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	6 050 FCFA
2.2.3.1.3	Virement entre agence en faveur d'un tiers	Franco
2.2.3.1.4	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	6 050 FCFA
2.2.3.1.4	Virement dans l'UEMOA FILIALE (MAD)	-
2.2.3.1.4.1	Virement dans l'UEMOA FILIALE (MAD) client	-
2.2.3.1.4.2	Virement dans l'UEMOA FILIALE (MAD) non client	-
2.2.3.1.5	Virement dans l'UEMOA (SICA)	6 050 FCFA
2.2.3.1.6	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux reçus	-
2.2.3.1.7	Mise en place de virement permanent local ou autre	Franco
2.2.3.1.7.1	Ouverture de dossier	-
2.2.3.1.7.2	Ouverture de dossier autre banque	-
2.2.3.1.7.3	Exécution de l'opération	-
2.2.3.1.8	Remise de virement (support télétransmission)	Franco
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	Inférieur à 500.000 F = 2.500 FCFA Supérieur à 500.000 F = 8.000 FCFA
2.2.3.2	Prélèvements	Franco
2.2.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	Franco

2.2.3.2.1.1	Ouverture de dossier	-
2.2.3.2.1.2	Exécution de l'opération	-
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	Néant
2.2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise	Néant
2.2.3.2.4	Paiement d'un prélèvement	Franco
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	-
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	FRANCO
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	FRANCO
2.2.3.3	Effets de commerce	
2.2.3.3.1	Frais sur paiement d'effets (selon le montant, le pourcentage appliqué et l'échéance)	
2.2.3.3.2	Frais d'encaissement sur effets	CNSS = 7 500 FCFA Autres clients 14 300 FCFA
2.2.3.3.3	Commission de bordereau	Néant
2.2.3.3.4	Commission d'endos	Néant
2.2.3.3.5	Intérêt	8 à 9 %
2.2.3.3.6	Port de lettre	Frais réel
2.2.3.3.7	Frais fixe	-
2.2.3.3.8	Frais de protêt	FRANCO
2.2.3.3.9	Frais de prorogation d'échéance	Néant
2.2.3.3.10	Autres effets de commerce	-

III – SERVICES BANCAIRES

3.1	**Dates de valeurs appliquées**	
3.1.1	Virements reçus	J + 1
3.1.2	Remise de chèque	J + 1
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte	J + 1
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	J - 1
3.1.5	Versement et retrait d'espèce	J/J
3.1.6	Livrets d'épargne	Versement J+15 et Retrait J-15
3.2	**Frais liés aux services bancaires**	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Franco
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Franco
3.2.3	Emission chèque de banque en FCFA	-
3.2.4	Emission chèque de banque en autre devises	-
3.2.5	Rejet de chèque	franco

3.2.6	Demande d'opposition	10 000 FCFA
3.2.7	Incident sur compte (ATD, Saisie-arrêt)	Sociétés : 25 000 FCFA
3.2.8	Protêt	Franco
3.2.9	Frais de circularisation	25 000 FCFA
3.2.10	Changement de signature	Franco
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	Franco
3.2.12	Changement d'adresse	Franco
3.2.13	Changement de garde de titre	Franco
3.2.14	Frais de nantissement	Frais réel
3.2.15	Frais de saisie attribution (ATD)	Sociétés : 25 000 FCFA
3.2.16	Frais de reclassement	Franco
3.2.17	Autres types de services bancaires	-

IV - SERVICE BANQUE A DISTANCE

4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	-
4.2	Banque en ligne	2 200FCFA/mois-
4.3	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	Franco
4.4	Services SMS	2 200 FCFA/ mois
4.5	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	2 200 FCFA / mois
4.6	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	2 200 FCFA / mois
4.7	Autres types de services banque à distance	-

V - GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	-
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	-
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	Franco
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	Franco
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	2 200 FCFA
5.6	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	9 900 FCFA
5.7	Forfait chèque impayé < à Montant X FCFA (montant à préciser)	Franco
5.8	Certificat de non-paiement	-
5.9	Autres types de frais de gestion des incidents de paiement	-

VI - OPERATIONS SUR TITRES

6.1	Frais de tenue et de gestion (prélèvement annuel)	Néant
6.2	Achat et vente de valeurs mobilières (actions et obligations)	Néant
6.3	Epargne salariale (Plan Epargne Entreprise)	Néant
6.4	Souscription de bons de caisse émis par la banque (gratuit)	Néant
6.5	Relevé mensuel	Néant
6.6	Relevé de titres à la demande	Néant
6.7	Autres types d'opérations sur titres	Néant

VII - OPERATIONS DE CHANGE

7.1	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	**Achat** EURO = Franco Autres devises = Cours d'achat du jour **Vente** EURO= 3 % Autres devises = Cours d'achat du jour
7.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	Néant
7.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	Néant
7.4	Autres types d'opération de change	Néant

VIII - OPERATIONS DE CREDIT

8.1	Crédit de trésorerie (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TBB[1]+Marge)	
8.1.1	Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)	
8.1.2	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge)	Max = 12 %
8.1.3	Crédits à court terme (MTD+Marge)	Max = 12 %
8.1.4	Autres crédits à court terme (MTD+Marge)	Max = 12 %
8.1.5	Autres crédits à moyen et long termes (MTD+Marge)	Max = 12 %
8.1.6	Crédit-bail	-

8.1.6.1	Mobilier	Max = 12 %
8.1.6.2	Immobilier	Max = 12 %
8.1.7	Financement en devises	-
8.1.8	Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	-
8.1.9	Autres financements en devises	-
8.1.10	Escompte d'effets de commerce (par type d'effet)	Max = 12 %
8.1.11	Facilités de caisse et avances (types à définir)	Max = 12 %
8.1.12	Prêt de consolidation de découvert	Max = 12 %
8.1.13	Autres types de crédits de trésorerie	Max = 12 %
8.2	**Crédits par signature**	
8.2.1	Caution sur marches	0,25 à 3 %
8.2.2	Cautions fiscales et douanières	3 %
8.2.3	Aval de traites	3 %
8.3	**Opérations connexes aux opérations de crédits**	
8.3.1	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	Franco
8.3.2	Avenant sur contrat prêt	Franco
8.3.3	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	Franco
8.3.4	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	Franco
8.3.5	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	Franco
8.3.6	Demande de décompte	Franco
8.3.7	Demande d'édition de tableau d'amortissement	franco
8.3.8	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	Taux de prêt en vigueur + marge de pénalité de 4 points
8.3.9	Commission d'engagement	0,5 %
8.3.10	Frais d'études des dossiers de prêt	**Comptes Courants** 0 à 1.000.000 = 25 000 1.000.001 à 5.000.000 = 35 000 5.000.001 à 20.000.000 = 50 000 Supérieur à 20.000.000 = 0,5% du montant
8.3.9.1	Frais et commissions d'escompte	Domiciliation TOGO = 8 000 FCFA Domiciliation UEMOA= 20 000 FCFA Domiciliation HORS UEMOA = 30 000 F

8.3.9.2	Cautions et avals	Maximum 3 %

IX - OPERATIONS AVEC L'ETRANGER

9.1	**Encaissement chèque et effet en devises**	
9.1.1	Euro	-
9.1.1.1	Commission prorogation – commission rapatriement	0,3 %
9.1.1.2	Commission d'encaissement	13 000 FCFA
9.1.1.3	Frais d'envoi	Frais réel
9.1.1.4	Provisions pour retour d'effets impayés	-
9.1.1.5	Provision pour retour de chèque impayé	-
9.1.1.6	Avis de sort/SWIFT	20 000 FCFA
9.1.2	Autres devises	-
9.1.2.1	Commission de change	0,5 %
9.1.2.2	Commission d'encaissement 0,15% minimum	0,15 %
9.1.2.3	Frais d'envoi	Frais réel
9.1.2.4	Avis de sort/SWIFT	20 000 FCFA-
9.1.2.5	Provision pour retour de chèque impayé	-
9.2	**Emission de chèques et effets en devises**	
9.2.1	Euro	
9.2.1.1	Frais de dossier	<= 10 Millions = 6 500 FCFA >= 10 Millions = 12 000 CFA
9.2.1.2	Commission de transfert	0,20 %
9.2.1.3	Taxe	0,6 %
9.2.1.4	Frais Swift	20 000 FCFA
9.2.1.5	Frais liés à l'autorisation de change	-
9.2.2	Autres devises	-
9.2.2.1	Frais de dossier	<= 10 Millions = 6 500 FCFA >= 10 Millions = 12 000 CFA
9.2.2.2	Taxe	0,6 %
9.2.2.3	Frais liés à l'autorisation de change	-
9.2.2.4	Frais Swift	20 000 FCFA
9.2.2.5	Autres types d'opérations avec l'étranger	-
9.3	**Encaissement chèques et effets libres reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA**	
9.3.1	Chèques reçus par la compensation régionale	Franco
9.3.2	Frais d'encaissement	Franco
9.3.3	Frais de manipulation	Franco
9.3.4	Frais de Swift	-
9.3.5	Frais de port de lettre	-

9.3.6	Frais sur chèque en souffrance	-
9.3.7	Frais fixe d'impayés	100 000 FCFA
9.4	**Transferts**	
9.4.1	Transferts zone UEMOA	Franco
9.4.2	Transferts hors zone UEMOA	25 000 FCFA
	Frais de dossier	8 000 FCFA
	commission (TTHU)	0,6 %
	frais SWIFT	20 000 FCFA
	Commission de transfert	0,20 % min 10 000 FCFA
9.4.3	Virement Hors UEMOA (Transferts hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)	Idem
9.4.4	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	Idem
9.4.5	Autres types de transferts	-
9.5	**Opérations documentaires**	
9.5.1	Remise documentaire import	
	Frais de dossier	10 000 FCFA
	Acceptation	25.000 FCFA
	Commission sur transfert et encaissement	0,35 % Min 20 000 FCFA
	Swift	20 000 FCFA
	Taxe	0,60 %
	Commission de rapatriement en encaissement	Franco
9.5.2	Remise documentaire export	
	Frais de dossier	50 000 FCFA
	Swift	20 000 FCFA
	Frais d'envoi	Frais réel
9.5.3	Crédit documentaire import	
9.5.4	Ouverture de credoc	20 000 FCFA
9.5.5	Utilisation du credoc	0,40 % min 20 000 FCFA
9.5.6	Modification du credoc	40 000 FCFA
9.5.7	Crédit documentaire export	
	Commission de notification	0,20 % min 20 000 FCFA
	Commission de confirmation	0,4 % min 20 000 FCFA
	Frais de dossier	30 000 FCFA
	Commission de modification	25 000 FCFA
	Frais d'envoi	Frais réel
	Commission de prorogation / augmentation	20 000 FCFA
	Commission d'utilisation	
	Commission documentaire	0,15 % sur montant utilisé min 20 000 FCFA
	Commission d'acception	0,15 % par 3 mois indivisibles

	Domiciliation recettes d'exportation	7 000 FCFA
9.5.9	Lettre de crédit	-

X - AUTRES SERVICES (divers)

10.1	**Frais de recherche de documents (en unité)**	
10.1.1	0 à 30 jours	2 000 FCFA/doc
10.1.2	30 à 60 jours	2 000 FCFA/doc
10.1.3	60 à 90 jours	2 000 FCA/doc
10.1.4	Plus d'un an	3 000 FCFA/doc
10.1.5	Supplément par photocopie	300 FCFA / page
10.2	**Boîte à lettres**	Franco
10.3	**Location de coffre-fort**	75 000 / 150 000 / 300 000 FCFA
10.4	**Frais de reproduction de clé coffre**	50 000 FCFA
	Frais de reproduction de clé boite à lettres	10 000 FCFA
10.5	**Demande de renseignements sur client**	Franco
10.6	**Demande de renseignements commerciaux (par télécopies et avec accord du client)**	Franco
10.7	**Demande de renseignements financiers**	Franco
10.8	**Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)**	25 000 FCFA
10.9	**Abonnement mensuel au site internet**	Entreprise : 2 200 FCFA
10.10	**Information annuelle des cautions**	Franco
10.11	**Successions**	
10.11.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	Franco
10.11.2	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	1 FCFA à 49 999 FCFA = Franco 50 000 à 99 999 FCFA =16,500 FCFA 100 000 à 499 999 FCFA =27 500 FCFA 500 000 à 999 999 FCFA = 49 500 FCFA 1 000 000 à 1999 999 FCFA = 55 000 FCFA 2 000 000 FCFA et plus = 110 000 FCFA
10.11.3	Frais annuels de tenue de compte	Franco
10.12	**Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)**	Franco
10.13	**Frais relatif saisie-arrêt/avis à tiers détention ou opposition administrative**	25 000 FCFA
10.13.1	Lettre d'avertissement	Frais réel
10.13.2	Lettre d'injonction	Frais réel
10.14	**Attestation d'avoirs**	25 000 FCFA
10.15	**Reconstitution d'extrait de compte**	500/PAGES
10.16	**Autres types de services**	Néant

FORMULE DE CALCUL DU TAUX EFFECTIF GLOBAL (TEG)

$$\sum_{r=1}^{r=n} \frac{Ur}{(1+i)tr} = \sum_{r'=1}^{r'=n'} \frac{Tr'}{(1+i)tr'}$$

Où :

r est le numéro d'ordre d'une tranche du prêt. Dans le cas particulier des prêts débloqués en une seule tranche, r est fixé à 1 (r=1) ;

r' est le numéro d'ordre d'un remboursement ou d'un règlement de charges ;

Ur est le montant de la tranche n'r du prêt ;

Tr' est le montant du remboursement ou du paiement de charges n'r' ;

∑ désigne la somme ;

n est le nombre de tranches de déblocage du prêt à recevoir par l'emprunteur ;

n' est le numéro du dernier remboursement ou du dernier règlement de charge ;

tr est l'intervalle de temps, exprime en nombre de périodes unitaires, séparant la date de la première tranche du prêt (r=1) et celle de la r ième tranche du prêt ;

tr' est l'intervalle de temps, exprimé en périodes unitaires, séparant la date du premier déblocage du prêt (première tranche du prêt) et celle du r'ième remboursement ou paiement de charges (r'=1 à n') ;

i est le taux de période ;

Le TEG étant calculé sur la base annuelle, il se détermine selon la relation de proportionnalité suivante :

$$TEG = \frac{\text{i} \times \text{durée d'une année civile}}{\text{durée de la période unitaire}}$$

Exemple illustratif :

Soit un prêt de 12 900 FCFA consenti par UTB en date du 29 avril 2020 dans les conditions ci-après :

Frais de dossier : 65 FCFA ;

Taux d'intérêt conventionnel : 6,00% l'an ;

Nombre de mensualités : 180 ;

Montant des mensualités : 109 FCFA (remboursements constants) ;

Montant de la prime d'assurance : 387 F CFA

Début de remboursements : 20 juin 2020.

Réponse : en application de la formule, intégrée à une feuille de calcul, nous obtenons le résultat suivant :

PRINCIPAL	12 900
TAUX FACIAL	6,00%
DUREE (mois)	180
FRAIS DE DOSSIER	65
COMMISSIONS D'ENGAGEMENT	-
ASSURANCE	387
MENSUALITES	109
TAUX EFFECTIF GLOBAL	6,11%

Soit un TEG de 6,11%.